

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

DÉPENSES DE FONCTION ET FRAIS DE REPRÉSENTATION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Exercice financier: 2024-2025

Trimestre : Juillet à Septembre

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Pierre St-Antoine	Directeur général	Déjeuner d'affaires avec la présidente du conseil d'administration de l'ENPQ	22 août 2024	47,28 \$